

ATTENTION

- Les déchèteries ne sont pas la solution pour tous vos déchets. En cas de dépôt d'un déchet non expressément cité, se renseigner auprès du gardien pour savoir s'il est possible de le déposer.
- Le gardien est habilité à refuser les déchets qui, par leurs poids, leur caractère particulier ou leur état ne peuvent être pris en charge par la déchèterie ou une filière de traitement.
- Le gardien est habilité à contrôler la provenance, vérifier le volume, et à refuser les déchets qui ne peuvent être pris en charge (volume, dangerosité).
- En cas de non respect des consignes, le gardien peut lancer une procédure pouvant aboutir à une interdiction d'accès définitive.
- Le professionnel est civilement responsable des dommages qu'il cause aux biens et aux personnes sur la déchèterie.
- Toute agression verbale ou physique envers le gardien fera l'objet de poursuites judiciaires.

VÉHICULES AUTORISÉS

- Véhicules légers attelés ou non d'une remorque.
- Camionnettes ou véhicules plateau d'un PTAC maximum de 3,5 tonnes.
- Véhicules attelés d'un PTR maximum de 5,5 tonnes.
- Tracteurs agricoles attelés d'une remorque d'un seul essieu d'un PTR maximum de 5,5 tonnes.

Les collectivités n'ont pour obligation que la prise en charge des déchets des particuliers. C'est pourquoi l'accès des professionnels aux déchèteries de l'agglomération est conditionné au respect des consignes édictées dans le règlement intérieur et résumées dans ce document. En vertu de la loi du 15 juillet 1975.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Retrouvez le règlement intérieur des déchèteries sur le site internet de l'agglomération.

www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/gerer-et-reduire-nos-dechets/les-services/les-decheteries

Un autre guide à l'usage des particuliers existe, demandez-le.

Pour toute question,
vous pouvez nous contacter au
02 96 77 30 99

DÉCHÈTERIES

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER • PLÉRIN • PLOUFRAGAN
QUINTIN-LE FÈIL • SAINT-BRIEUC • YFFINIAC

Guide d'accès

À L'USAGE DES PROFESSIONNELS



ACCÈS



L'accès aux déchèteries de Saint-Brieuc Armor Agglomération est autorisé aux professionnels installés et/ou travaillant sur le territoire intercommunal. Un justificatif peut être demandé à l'entrée.

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

9h-12h et 13h30-17h30
[hors jours fériés et indications ci-dessous]

-
- PLÉRIN • SAINTE-CROIX**
02 96 74 76 44
[fermée le mardi matin]
 - SAINTE-BRIEUC**
LA VILLE BERNARD • 02 96 68 02 99
 - PLOUFRAGAN • LES CHÂTELETS**
02 96 94 25 88
[fermée le mardi après-midi]
 - YFFINIAC • LA HAUTE LANDE**
02 96 72 59 41
[fermée le matin du lundi au vendredi et le jeudi toute la journée]
 - QUINTIN-LE FŒIL**
L'É GRAND GUÉ • 02 96 74 86 62
[fermée le matin du lundi au mercredi et le jeudi toute la journée]
 - BINIC-ÉTABLES-SUR-MER**
ZA DES ISLANDAIS • 02 96 70 62 80
[fermée le 1^{er} mardi du mois]
 - Déchèterie gérée par Loudéac Communauté**
PLŒUC-L'HERMITAGE
ZA DU PALY • 02 96 66 09 09
[horaires différents : ouvert du lundi au mercredi et le vendredi de 14h à 17h15, le jeudi de 9h à 11h45 et le samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15. Conditions d'accès et tarifs différents : contactez le 02 96 66 09 09]

DÉMARCHE À SUIVRE

AVANT DE VOUS RENDRE À LA DÉCHÈTERIE :

- Vérifiez que vos déchets seront acceptés en consultant la liste ci-jointe.
- Triez préalablement vos déchets par catégorie. Le dépôt de déchets en mélange est interdit.
- Si vous avez une grosse quantité de déchets (au-delà de 3m³), appelez la déchèterie au préalable.



À LA DÉCHÈTERIE :

- Adressez-vous au gardien avant tout dépôt.
- Une attestation de déversement sera remplie pour les dépôts payants.
- Effectuez vous-même le déchargement et le tri de vos déchets en respectant les consignes.
- Procédez au nettoyage du sol après votre dépôt (matériel disponible sur place).

* Pour des raisons techniques, les déchets admis doivent être préalablement triés.

TYPE DE DÉCHETS ADMIS	OBSERVATIONS			
	Inférieur à ½ m ³ /jour	Inférieur à 5 m ³ /jour	Supérieur à 5 m ³ /jour	
LES TONTES DE PELOUSE FEUILLES MORTES	GRATUIT	10€/M3	REFUSÉ	Les tontes et feuilles mortes sont à séparer des autres déchets végétaux et à déposer dans l'espace dédié. Pour les gros dépôts de tontes de pelouse supérieures à 2m ³ (tontes sans feuillage, ni branchage), vous pouvez accéder directement à la plateforme de Kerval à Ploufragan (contactez Kerval au 02 96 94 51 08).
LES AUTRES DÉCHETS VÉGÉTAUX Les tailles de haies et d'arbustes exemptes de corps étrangers...	GRATUIT	10€/m ³	REFUSÉ	Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 12 cm. <u>Les souches sont interdites.</u>
LE MOBILIER USAGÉ ET DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT	GRATUIT	REFUSÉ	REFUSÉ	Pour le mobilier usagé repris auprès de vos clients, contactez Ecomobilier (0 811 69 68 70) et accéder gratuitement à des points de collecte. Pour les meubles professionnels, contactez Valdélia www.valdelia.org .
LES ENCOMBRANTS DÉNOMMÉS ÉGALEMENT «TOUT-VENANT» Moquettes, laine de verre...	GRATUIT	30€/m ³	REFUSÉ	Les cuves à fuel et gazoil non dégazéées sont refusées (un justificatif de dépollution sera demandé pour pouvoir accepter le dépôt).
LES DÉCHETS DE PLÂTRE : Les plaques de plâtre, cloisons alvéolaires à base de plâtre, carreaux de plâtre...	GRATUIT	30€/m ³	REFUSÉ	S'adresser au gardien avant tout dépôt.
LA BRIQUE PLÂTRIÈRE	GRATUIT	20€/m ³	REFUSÉ	La brique plâtrière est à séparer des gravats inertes.
LES GRAVATS INERTES : Les gravats de démolition, déblais divers (terre, cailloux, brique, parpaings, ardoise, tuiles, carrelage, faïence...)	GRATUIT	20 €/m ³	REFUSÉ	Attention ! Les déchets amiantés sont strictement interdits. En cas de doute, un justificatif pourra vous être demandé (diagnostic, attestation).
LA FERRAILLE : Les pièces majoritairement métalliques, plomberie, pièces mécaniques...	GRATUIT	GRATUIT	REFUSÉ	Les cuves à fuel et gazoil non dégazéées sont refusées (un justificatif de dépollution sera demandé pour pouvoir accepter le dépôt).
LE BOIS : Le bois d'emballage, palettes, contre-plaqués, panneaux de particules, lambris...	GRATUIT	30 €/m ³	REFUSÉ	S'adresser au gardien avant tout dépôt.
LES CARTONS D'EMBALLAGE PLIÉS SANS PLASTIQUE OU POLYSTYRÈNE Les cartons pour le conditionnement, cartons de déménagement...	GRATUIT	GRATUIT	REFUSÉ	
LES JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, BROCHURES, PAPIERS	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSÉ	Si vous souhaitez disposer d'un bac pour le tri de ces déchets sur l'agglomération, contactez le 02 96 77 30 99.
LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES, EMBALLAGES MÉTALLIQUES VIDES	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSÉ	
LES BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE VIDES	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSÉ	
LES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSÉ	Les textiles doivent être déposés dans des sacs fermés de 30 litres.
LES PILES ET BATTERIES USAGÉES	GRATUIT	REFUSÉ	REFUSÉ	Dépôt accepté en petites quantités.
LES DÉCHETS CHIMIQUES, D'ACTIVITÉS DE SOINS OU AUTRES DÉCHETS NON CITÉS PRÉCÉDEMMENT	REFUSÉ	REFUSÉ	REFUSÉ	S'adresser au gardien pour connaître les solutions d'élimination.